

DECRET N° 2016-368 DU 22 JUIN 2016

portant modification du décret n° 2016-312 du 1^{er} juin 2016 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour Suprême ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-312 du 1^{er} juin 2016 portant nomination au Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en date du 19 mai 2016 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juin 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne **Monsieur Nicolas Luc Aurélien ASSOGBA**, Procureur Général près la Cour Suprême et **Monsieur Félix DOSSA**, Avocat Général, les dispositions du décret n° 2016-312 du 1^{er} juin 2016.

Article 2 : Sont nommés dans les fonctions ci-après à la Cour Suprême, les magistrats dont les noms suivent :

Procureur Général près la Cour Suprême : **Monsieur Nicolas Luc Aurélien ASSOGBA** ;

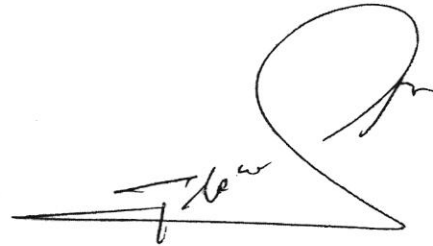
Avocat Général : **Monsieur Félix DOSSA**.

Article 3 : Le reste des nominations objet du décret n°2016-312 du 1^{er} juin 2016 demeure sans changement.

Article 4 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 22 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



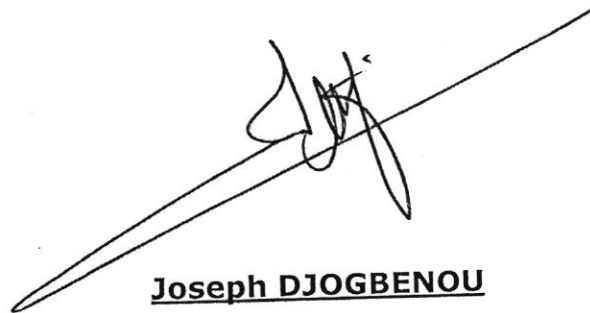
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 HAAC 2; HCJ 02 MEF 02 MJL 02 AUTRES MINISTERES 19 SGG INTERSSES 2
JORB 1.